

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le **Règlement 374-2021 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides afin d'autoriser l'implantation de roulotte à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation, sous certaines conditions sur le territoire de la MRC**, adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance tenue en date du 17 juin 2021, est **entré en vigueur le 22 juillet 2021** suivant l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 14 juillet 2021.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement susmentionné au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 26 juillet 2021.



Nancy Pelletier
Directrice générale et secrétaire-trésorière